

Société d'expansion du Cap-Breton (SECB) **Société d'expansion du Cap-Breton (SECB)**

C.P. 1750
Tour de Commerce (3^e étage)
15, rue Dorchester
Sydney (Nouvelle-Écosse) B1P 6T7
Tél. (902) 564-3600
Télec. (902) 564-3825
1 800 705-3926
www.ecbc.ca

Bureau auxiliaire de la SECB
32, rue Paint, unité 1
Port Hawkesbury (Nouvelle-Écosse) B9A 3J8
Tél. (902) 625-3111
Télec. (902) 625-3266

Imprimé sur du papier recyclé

Table des matières

Message du président	4
<i>Michael Horgan rappelle les événements marquants de l'exercice 2000-2001</i>	
Profil organisationnel	6
<i>La Société et le développement économique à l'Île du Cap-Breton et dans la région de Mulgrave</i>	
Régie	7
<i>Mesures d'amélioration générale de la direction</i>	
Conseil d'administration de la SECB	8
Survol de la SECB	9
<i>Organigramme</i>	
Conjoncture économique	9
<i>Bref survol de l'économie de l'Île du Cap-Breton</i>	
Planification	10
<i>Consultation et secteurs stratégiques</i>	
Axes commerciaux	11
<i>Huit objectifs stratégiques</i>	
Développement : objectifs stratégiques	12
<i>Sommaire des activités</i>	
Relations coopératives	19
<i>Efforts de la SECB pour travailler avec la collectivité qu'elle dessert</i>	
États financiers	20

L'honorable Brian Tobin
Ministre de l'Industrie, ministre responsable de l'Agence de promotion
économique du Canada atlantique (APECA)
Chambre des Communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

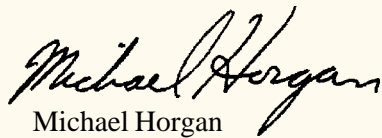
Monsieur,

Au nom du Conseil d'administration, j'ai le plaisir de vous présenter le Rapport
annuel de la Société d'expansion du Cap-Breton (SECB) pour l'exercice terminé
le 31 mars 2001.

Ce rapport annuel est soumis conformément aux dispositions de la *Loi sur la
gestion des finances publiques* et de la *Loi organique de 1987 sur le Canada
atlantique*. Il renferme les états financiers annuels ainsi que le rapport du
vérificateur.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le président du Conseil d'administration
Société d'expansion du Cap-Breton


Michael Horgan

Message du président du Conseil d'administration

L'exercice 2000-2001 a débuté de bonne augure. À la toute fin de l'exercice précédent (le 30 mars précisément), le Premier ministre du Canada est venu au Cap-Breton annoncer la création d'un télécentre EDS à Sydney. Ces installations à la fine pointe de la technologie allaient permettre la création de 900 emplois au cours des cinq années subséquentes. EDS a ouvert ses portes en juillet 2000; l'automne dernier, la compagnie annonçait qu'elle prévoyait atteindre un effectif de 900 employés avant la fin de la deuxième année, soit trois ans plus tôt que prévu.

En février 2001, l'honorable Robert Thibault, ministre d'État pour la Société d'expansion du Cap-Breton (SECB), faisait l'annonce d'un soutien financier de la SECB en vue de la création d'un second télécentre EDS à Port Hawkesbury, celui-ci comptant 450 employés.



Ces emplois constituent un ajout appréciable pour l'économie du Cap-Breton, dont le taux de chômage se situe à 19,5%. En Nouvelle-Écosse, ce taux est de 10,7 % et à l'échelle nationale, de 7,6 %.

L'économie de l'Île du Cap-Breton est en train de subir des transformations radicales en raison du déclin d'industries jadis prédominantes. Avec la fermeture de la pêche du poisson de fond, quelque 2 300 emplois ont disparu; et au cours des vingt dernières années, 6 900 emplois dans les charbonnages et la sidérurgie ont également été perdus. Il s'y en ajoutera 500 autres à la suite de la décision du Gouvernement du Canada de fermer la mine Prince.

Sensible aux circonstances défavorables à l'Île du Cap-Breton, le Gouvernement du Canada a fourni des fonds additionnels de développement économique pour aider la collectivité dans ses efforts pour s'ajuster à la fin de l'industrie houillère.

Au bout de vastes consultations menées pour sonder l'opinion publique quant à des zones de développement économique potentielles, une société affiliée a été fondée, conformément à la Loi sur la SECB. Cette nouvelle entité, le Fonds d'investissement du Cap-Breton (FICB), a pour charge de dispenser les fonds d'adaptation supplémentaires fournis par le Gouvernement du Canada et la Province de la Nouvelle-Écosse.

Bien qu'il soit une filiale de la SECB, le FICB dispose de son propre conseil d'administration et il relève directement du ministre de l'Industrie. Il produit un plan d'entreprise et un rapport annuel distincts. Son personnel est réduit; aussi la SECB lui offre-t-elle toute la gamme de services administratifs. Tandis que le FICB se concentre sur les projets majeurs et l'infrastructure stratégique, il complète dans l'ensemble les visées de développement de la SECB.

Par l'entremise de ses propres programmes et en tant qu'agente de prestation pour d'autres initiatives du Gouvernement du Canada, la SECB travaille de près avec la collectivité de sorte à contribuer à la diversification de l'économie locale.

En 2000-2001, des progrès considérables ont été réalisés par rapport aux objectifs stratégiques définis dans le Plan d'entreprise de la Société. La SECB continue d'offrir les programmes de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) à l'Île du Cap-Breton. Le niveau d'activité de ces programmes est resté élevé en 2000-2001 et il faut noter une augmentation manifeste du nombre de demandes commerciales. Ceci est un heureux présage, indiquant que le secteur privé est prêt à investir dans l'économie locale. Par le truchement de divers programmes, la SECB a approuvé 165 projets, soit des engagements dépassant les 22 millions de dollars et servant de levier en vue d'obtenir plus de 44 millions en investissements d'autres sources. Il en est résulté la création d'environ 674 emplois.

Parmi les autres secteurs prioritaires identifiés au Plan d'entreprise, le tourisme reste un secteur dynamique pour l'économie du Cap-Breton. La Société mise toujours sur le commerce et les investissements, oeuvrant avec nombre d'entreprises locales à faciliter la croissance par le biais des exportations. Afin de s'assurer de répondre aux besoins spécifiques de l'économie de l'Île du Cap-Breton, la Société a instauré à Halifax un bureau central de défense des intérêts, ceci en vue de faire valoir les intérêts, priorités et problématiques de l'Île à l'égard de la prise de décisions au gouvernement. La SECB maintient également un programme de recherche qui reflète et soutient diverses questions économiques et des considérations propres à chacun des secteurs. Elle mène des efforts soutenus en vue d'attirer de nouveaux investissements.

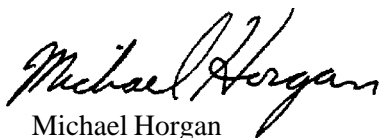
À l'interne, la Société a progressé dans l'élaboration d'un cadre de gestion du rendement qui a reçu l'approbation du Conseil du Trésor. Son conseil d'administration a entrepris un étalonnage comparatif de sorte à renforcer ses pratiques actuelles de régie interne. La Société a également mis en place une nouvelle fonction de vérification interne.

Les défis sont immenses, mais la SECB possède les atouts pour travailler avec la collectivité et d'autres niveaux de gouvernement afin de fournir des emplois durables à long terme et d'élargir la base économique de l'Île.

Le personnel de la Société tient à coeur l'avenir de l'Île. Le Conseil d'administration offre un solide leadership. Le secteur privé a démontré sa volonté d'investir et partout dans l'Île, on observe un développement économique à base communautaire.

Je suis assuré que la SECB apporte une contribution significative au bien-être économique de la collectivité qu'elle dessert.

Le président du Conseil d'administration,
Société d'expansion du Cap-Breton


Michael Horgan

Profil organisationnel

La SECB est une société d'État fédérale établie aux termes de la Partie II de la Loi organique de 1987 sur le Canada atlantique. Elle poursuit l'œuvre de la Division du développement industriel de la Société de développement du Cap-Breton (DEVCO), créée en 1967 afin de superviser la fin de l'exploitation des houillères du Cap-Breton et de contribuer à la diversification de l'économie locale.

La Loi sur la Société d'expansion du Cap-Breton confère à la Société un vaste mandat législatif pour le développement économique de l'Île du Cap-Breton et de la région de Mulgrave :

« La Société a pour mandat de promouvoir et de soutenir, seule ou en collaboration avec des individus, avec les gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Écosse ou toute agence relevant de ces gouvernements, le financement et le développement de l'industrie à l'Île du Cap-Breton, de sorte à fournir des emplois en dehors de l'industrie des charbonnages, et à élargir les assises économiques de l'Île. »*

*Cette désignation de l'Île du Cap-Breton englobe la région de Mulgrave.

La SECB possède l'autorité législative nécessaire au développement de tous les secteurs de l'économie, sauf celui des charbonnages.

La création et le maintien de la SECB par le gouvernement fédéral est une reconnaissance que les besoins de l'Île du Cap-Breton exigent une approche flexible du développement économique. Les vastes pouvoirs conférés à la Société la revêtent d'outils importants, qui ne sont pas offerts à d'autres ministères et agences, pour qu'elle puisse relever le défi de son mandat et de sa mission.

L'aire géographique modeste couverte par la SECB, le contrôle qu'elle exerce localement et la flexibilité de son mandat la rendent capable de concevoir des initiatives précisément axées sur les besoins et les priorités locales. Face à chaque problème, la SECB peut de plus choisir une approche globale ou multiforme, ce qui lui permet de rassembler tous les

partenaires économiques et d'obtenir leur idées et leur participation.

L'énoncé de mission de la SECB la situe par rapport aux problèmes majeurs influant sur l'économie de l'Île du Cap-Breton et de la région de Mulgrave.

Reconnaissant l'importance de l'économie mondiale par rapport à l'avenir, la SECB veillera à favoriser la création d'emplois durables et la croissance économique à l'île du Cap-Breton et dans la région de Mulgrave et ce, en assumant un rôle de premier plan, en partenariat avec les secteurs public et privé et d'autres organisations oeuvrant dans le domaine du développement économique.

La Société est sous la gouverne d'un conseil d'administration comprenant : le président de l'APECA, le vice-président de la SECB et cinq administrateurs. Le président de l'APECA est d'office président du conseil d'administration et président-directeur général (PDG) de la SECB. La Société a son bureau principal à Sydney (Nouvelle-Écosse) et un bureau auxiliaire à Port Hawkesbury (Nouvelle-Écosse). À l'interne, la SECB se répartit en quelques unités administratives relevant du vice-président et directeur général : programmes, développement, vérification, services intégrés, services juridiques, défense des intérêts et communications.

Position au sein du Gouvernement

Alors que la SECB et l'APECA entretiennent d'étroites relations de travail et que plusieurs des programmes de l'APECA sont administrés au Cap-Breton par la Société, celle-ci constitue une entité distincte et relève séparément du Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Industrie, appuyé par un ministre d'État.

Depuis 1995, la SECB et l'APECA fonctionnent en vertu d'un protocole d'entente par lequel la SECB administre les programmes de l'APECA à l'Île du Cap-Breton et dans la région de Mulgrave. Ceci a permis à la SECB de concevoir des stratégies d'intervention et des programmes qui s'harmonisent avec ceux de l'APECA.

Voici quels ont été, au cours de l'année écoulée, ces programmes de l'APECA offerts par la SECB :

Le Programme de développement des entreprises (PDE) - Ce programme vise à aider les petites et les moyennes entreprises (PME) à prendre de l'expansion et à se moderniser, au moyen d'un capital accessible sous la forme de prêts sans intérêt et non garantis. Il soutient également les organismes à but non lucratif offrant des services aux entreprises.

Le Service de consultation - Celui-ci offre aux clients commerciaux l'accès à des conseils d'experts afin de profiter des débouchés et de résoudre des problèmes.

*Le programme de COOPÉRATION** - Les ententes reliées sont des initiatives fédérales-provinciales exhaustives, à coûts partagés, conçues pour améliorer l'environnement en vue de la croissance économique.

*Le programme d'Adaptation et de restructuration des pêches au Canada (ARPC)** - Créé en 1998 sous le nom de MARP (Mesures d'adaptation et de restructuration des pêches), ce programme vise à aider les personnes et les collectivités du littoral à faire face aux réductions dans la pêche du poisson de fond de l'Atlantique.

Le Programme de travaux d'infrastructure Canada – Nouvelle-Écosse - Ce dernier vise à accélérer la reprise économique au moyen de la création d'emplois à court et à long termes grâce à des investissements locaux, tout en revitalisant et en rehaussant l'infrastructure physique auprès des collectivités locales.

Les corporations locales de développement économique (CLDE) – L'APECA soutient ces sociétés autonomes à but non lucratif, qui travaillent à aider à la création de petites entreprises, ou encore à agrandir ou moderniser les entreprises existantes. Il existe trois CLDE à l'Île du Cap-Breton.

En plus de sa relation avec l'APECA, la SECB entretient des relations de travail avec le portefeuille d'Industrie Canada et d'autres ministères à tous les niveaux, surtout ceux qui opèrent dans le domaine du développement économique.

* représenté au sein du comité de gestion fédéral-provincial

La régie d'entreprise décrit le processus et la structure permettant au Conseil d'administration de superviser la direction et la gestion de la SECB, de sorte à la soutenir dans sa mission et son mandat. La régie d'entreprise définit les champs de responsabilité et comment assurer l'imputabilité et la réalisation des objectifs. Elle concerne les aspects tant structureux que relationnels de la relation de travail entretenue par le Conseil auprès de la direction et des intervenants. Structurale en ce sens qu'elle institutionnalise cette relation, elle instaure un ensemble de structures pour veiller à ce que le processus de régie fonctionne indépendamment des personnalités individuelles. Elle est aussi relationnelle, car les interactions entre le président, le directeur des opérations, le Conseil d'administration et la haute gestion conditionnent le fonctionnement du système de régie.

Étant donné l'importance manifeste de la régie d'entreprise à l'égard du fonctionnement efficace de la SECB, le Conseil d'administration a décidé de retenir les services du Conference Board du Canada pour l'aider à réviser ses pratiques actuelles de régie et à élaborer un ensemble de pratiques exemplaires. Avec l'appui du Conference Board du Canada, la SECB a pu étalonner ses pratiques actuelles par rapport à celles d'autres sociétés d'État, afin de découvrir ce qui fonctionne adéquatement et où il conviendrait d'apporter des améliorations. Vers le même moment, le Bureau du vérificateur général du Canada a publié son rapport de décembre 2000 sur la régie des sociétés d'État. Ces rapports ont eu pour effet d'aider la Société à se concentrer sur certains aspects de sa régie.

Comme suite à cet exercice, le Conseil d'administration et la gestion travaillent de concert à mettre au point des mesures concrètes pour inclure la régie d'entreprise à titre d'activité sur une base continue, de sorte à redéfinir une approche centrée sur la gestion du risque à l'échelle de l'entreprise. Cette redéfinition d'ensemble du système de régie actuel devrait s'étendre sur un ou deux ans.

À titre d'exemple des améliorations introduites au cours de l'exercice écoulé, on relève l'apport d'un processus d'implication du Conseil dans son renouvellement et sa composition. La gestion s'est

engagée envers celui-ci à solliciter l'avis des membres du Conseil, avant l'expiration d'un mandat, quant aux connaissances et à l'expérience souhaitable pour le nouveau candidat, et à inviter le Conseil à proposer des candidats. Le profil du candidat recherché et les suggestions de candidats sont par la suite soumis à l'attention du ministre responsable. La nomination des membres du Conseil reste la prérogative du gouverneur en conseil.

Le processus d'évaluation de rendement pour le PDG et le directeur des opérations, entrepris l'an dernier, prendra sa forme définitive au cours du prochain exercice. Le directeur des opérations relève du Conseil en vertu d'un accord de responsabilité, lequel sert à analyser son rendement; par la suite, le Conseil transmet par écrit son jugement au ministre responsable et au Bureau du Conseil privé, qui prennent toute décision finale.

La gestion de la Société a pris l'engagement, au cours du prochain exercice, de travailler avec le Conseil en vue d'élaborer un plan de relève pour les cadres supérieurs, de réviser les rôles et responsabilités qui incombent actuellement au conseil et à la gestion, de continuer à explorer des façons optimales d'impliquer le conseil dans la planification stratégique et d'entreprise, et de veiller continuellement à l'amélioration du système de rendement et de rapports de risque.

Le Conseil et la gestion de la SECB estiment qu'un accent soutenu sur l'amélioration du système et sur celle des pratiques de régie aideront la Société à réaliser ses objectifs, sa mission et son mandat au cours de l'année à venir.

Conseil d'administration



Les membres du Conseil d'administration de la SECB, de gauche à droite, assis : Michael Horgan, président; Rick Beaton**, vice-président et directeur général; Joe Wild, secrétaire de la Société; debout : Spyro Trifos, Ferne MacLennan, Gregory MacKenzie*, Betty Anne Aucoin et Curdis Karrel**.

* Président, Comité de vérification

**Membre, Comité de vérification

Les membres du Conseil d'administration sont les suivants :

Michael Horgan – d'office, président du Conseil et PDG, actuel président de l'APECA dont le siège est à Moncton, et anciennement secrétaire délégué au Cabinet (Politiques et communications intergouvernementales), Bureau du Conseil privé.

Rick Beaton – vice-président et directeur général, ancien directeur général des programmes à l'APECA pour l'Île-du-Prince-Édouard, et agent de liaison ministérielle au Bureau du ministre, APECA, Ottawa.

Ferne MacLennan – éducatrice (Collège communautaire de la Nouvelle-Écosse, Campus du Détroit) et activiste en développement économique communautaire, River Denys (Nouvelle-Écosse).

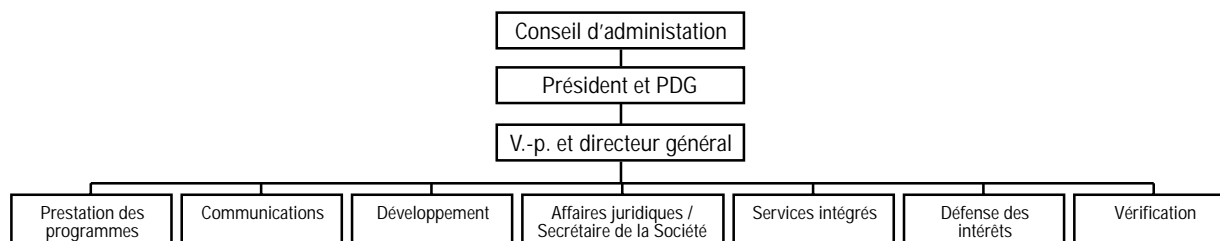
Gregory MacKenzie – C.A. et fidéicommissaire en faillites, conseiller principal chez KPMG Chartered Accountants, Sydney (Nouvelle-Écosse).

Betty Anne Aucoin – administratrice à l'Hôpital Sacré-Coeur et au Foyer Père-Fiset, Chéticamp (Nouvelle-Écosse).

Curdis Karrel – homme d'affaires, propriétaire et gérant de Island Distributors et d'autres commerces à Sydney (Nouvelle-Écosse).

Spyro Trifos – architecte, propriétaire et gérant de Trifos Design Consultants, Sydney (Nouvelle-Écosse).

Survol de la SECB



Conjoncture économique

À l'Île du Cap-Breton, les emplois perdus à cause du déclin des industries traditionnelles fondées sur les ressources ne sont pas entièrement récupérés grâce à de nouveaux emplois dans d'autres secteurs. De plus, le nombre de personnes prêtes à accéder au marché du travail excède celui des emplois créés ou vacants. Bon nombre des travailleurs licenciés s'aperçoivent qu'ils n'ont ni les connaissances ni la formation requises par la nouvelle économie axée sur le savoir.

De nombreux jeunes désireux de se trouver un emploi ne trouvent pas de débouchés localement et par conséquent, doivent quitter la région. En outre, beaucoup des emplois existants en tourisme, agriculture, pêche, construction, etc. sont saisonniers. Il résulte de tout ceci un taux de chômage élevé et un faible taux de participation au marché du travail.

Main-d'oeuvre

	Cap-Breton	Nouvelle-Écosse	Canada
Taux de participation	52,2%	60,3%	65,2%
Taux de chômage	19,5%	10,7%	7,6%
Taux d'emploi	42,2%	53,8%	60,2%

Source: Statistique Canada, Enquête sur la main-d'oeuvre, mars 2001

La population actuelle de l'Île est de 158 000 habitants. Ce nombre est en déclin constant depuis les trente dernières années, avec une émigration de 10 000 personnes au cours de cette période. L'Île du Cap-Breton est en train de perdre sa tranche de population âgée de 20-39 ans. Selon le recensement de 1996, ce segment représente 27 % de la population de l'Île du Cap-Breton, tandis que dans la municipalité régionale d'Halifax il s'élève à 35 %.

En dépit de ces problèmes à résoudre, il existe un certain nombre de secteurs en émergence qui rendent compte d'un modeste segment de l'économie d'ensemble. Pour la plupart, les entreprises de ces secteurs fonctionnent relativement à petite échelle. Elles sont souvent incapables d'obtenir des investissements de l'extérieur et peu s'orientent vers l'exportation.

Planification

Chaque année, au cours de son processus de planification d'entreprise, la SECB entreprend une consultation de ses employés, de son Conseil d'administration et des intervenants clés de la collectivité. La Société mène également une étude de la conjoncture économique, incluant un aperçu des conditions économiques courantes et une analyse critique des secteurs économiques qui offrent le plus de potentiel de croissance et de création d'emplois durables à long terme pour l'économie locale.

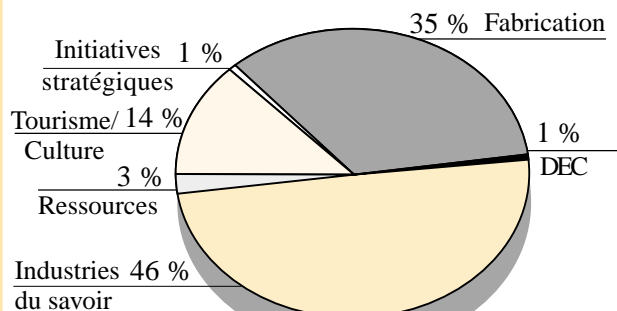
Cette année, la Société a également eu recours au rapport remis par le groupe de consultation établi pour sonder les résidents de l'Île quant aux meilleurs moyens d'investir les fonds d'ajustement économique offerts par le Gouvernement du Canada et la Province de la Nouvelle-Écosse, à la suite de la décision de comprimer et de privatiser la Société de développement du Cap-Breton (DEVCO).

Comme résultat du processus de planification de la Société, les secteurs suivants ont été ciblés :

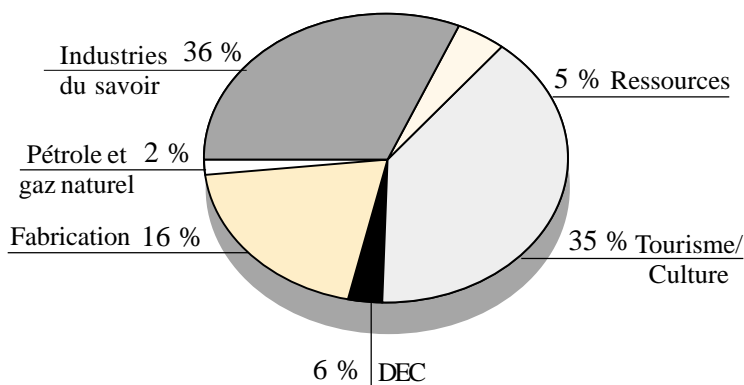
- industries du savoir
- industries fondées sur les ressources
- tourisme
- arts, culture et musique
- énergie (pétrole et gaz naturel)
- fabrication
- développement économique communautaire

**Les diagrammes ci-dessous présentent les engagements de la SECB
et de l'APECA dans ces secteurs au cours de 2000-2001**

Engagements sectoriaux de la SECB



Engagements sectoriaux de l'APECA / du PDE



Axes commerciaux

Les activités de la SECB se partagent selon deux principaux axes commerciaux : le développement et l'administration d'entreprise.

La majorité des efforts de la SECB en vue d'atteindre ses objectifs sont menés en développement. Le mandat législatif de la SECB est clair : celle-ci a pour fonction d'aider à la diversification économique de l'Île en entreprenant directement ou en encourageant des activités de développement économique.

La SECB a encore mieux cerné son rôle de développement en se fixant huit objectifs stratégiques :

- agent d'exécution
- accès au capital
- marketing touristique
- opérations
- commerce et investissement
- image
- défense des intérêts
- politiques

L'administration d'entreprise, quant à elle, veille à l'utilisation efficace et efficiente des ressources, et à ce que des systèmes et des services administratifs soient présents pour améliorer, auprès de la gestion, la prise de décision, la responsabilisation et le contrôle opérationnel.

Développement : objectifs stratégiques

Sommaire des projets - niveaux d'activité (tous les programmes administrés par la SECB)

Nombre total de projets	165
Valeur monétaire totale des engagements	22 381 936 \$
Total des investissements attirés par effet de levier	44 455 862 \$
Total des emplois créés (estimation)	674
Soutien par emploi créé (en moyenne)	33 208 \$
Soutien par projet (en moyenne)	135 648 \$
Pourcentage de soutien aux projets commerciaux	61 %
Pourcentage de soutien aux projets non commerciaux / DEC	39 %
Pourcentage de contributions remboursables	41 %
Pourcentage de contributions non remboursables	59 %

Agent d'exécution

En plus d'administrer ses propres programmes, la SECB voit à l'exécution d'autres programmes fédéraux, notamment ceux de l'APECA, dans la région de son mandat. Ses activités consolident l'efficacité des programmes de l'APECA, tandis que la collectivité cap-bretonaise tire profit de cette association originale. Ces programmes sont les suivants : Programme de développement des entreprises, programme d'Adaptation et restructuration des pêches au Canada, corporations

locales de développement économique, programme de COOPÉRATION et Programme de travaux d'infrastructure Canada - Nouvelle-Écosse. La Société a lancé une campagne de promotion de ses différents programmes, incluant : la mise à jour des directives en vue du soutien financier, de la publicité et une campagne de publipostage direct auprès des gens d'affaires. Il en est résulté pour la Société une augmentation sensible du nombre de demandes de la part des entreprises.

Allocation budgétaire 2000-2001 - tous les programmes

	SECB	APECA/PDE	ARPC	CLDE	Total
Développement	2 000	-	-	-	2 000
Projets commerciaux	2 265	7 800	2 060	-	12 125
Projets non commerciaux	646	725	1 250	-	2 621
DEC	500	1 675	-	450	2 625
Budgets totaux (en milliers de \$)	5 411	10 200	3 310	450	19 371

Accès au capital*

Résultats 2000-2001	Cible	Résultat	% de la cible
Nombre d'emplois créés	100	413	413 %
Valeur en dollars des investissements par effet de levier	4 000 000	25 618 785	640 %

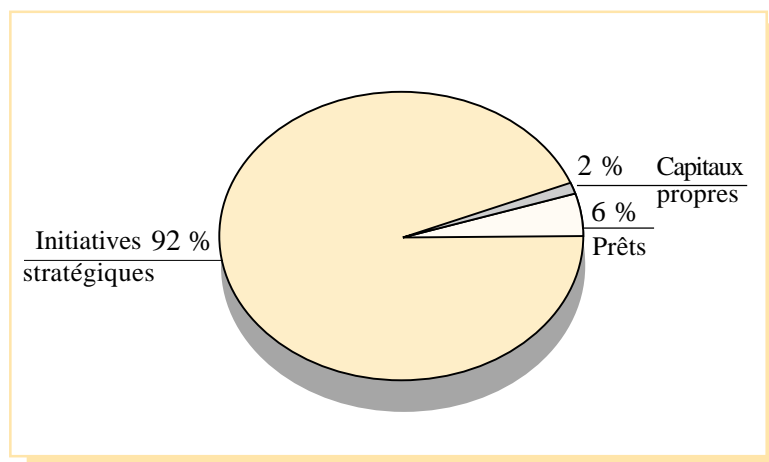
* Programmes de la SECB seulement

L'une des préoccupations majeures des organisations dans la région du mandat de la SECB est l'accès au capital. La flexibilité des pouvoirs de la Société lui permet de recourir à bon nombre d'instruments, dont plusieurs sont uniques, afin d'aider les entreprises en démarrage ou en expansion. Les programmes de l'APECA ont servi à la SECB pour offrir un soutien financier allant de fonds destinés à de la machinerie et de l'équipement, à des coûts accessoires comme le marketing, la formation en R et D, la formation

pratique, etc. Cet accès au capital se fait sous forme de contributions non garanties, sans intérêt, remboursables pour les activités commerciales, et de contributions non remboursables pour les activités à base non commerciale.

La SECB a fourni un accès au capital surtout par le biais de participation au capital et d'initiatives stratégiques.

SECB - accès au capital par instrument



Résultats des engagements de la SECB pour 2000-2001*

Nombre de projets		Montants du soutien financier (milliers)		Emplois créés	
Total	37	Total	6 016 \$	Total	413
Commerciaux	13	Commerciaux	5 023	Commerciaux	413
Non commerciaux	12	Non commerciaux	498	Non commerciaux	0
DEC	12	DEC	495	DEC	0

* Programmes de la SECB seulement

Marketing touristique

L'an 2000 a été la quatrième année consécutive où les revenus de tourisme de la Nouvelle-Écosse ont dépassé le milliard de dollars. Ces dernières années se sont avérées exceptionnelles pour le tourisme à l'Île du Cap-Breton également; les activités de marketing touristique menées par la SECB y sont pour quelque chose. En 2000, le revenu total en provenance du secteur touristique pour l'Île du Cap-Breton a été d'environ 230 millions de dollars.

La SECB travaille avec le secteur privé, Tourisme Cap-Breton, la Province de la Nouvelle-Écosse, le Partenariat de l'industrie touristique du Canada atlantique et la Commission canadienne du tourisme afin d'améliorer l'industrie touristique à l'Île. Le marketing touristique relevant de la SECB contribue à servir de levier pour l'obtention de fonds, à attirer des visiteurs, à augmenter l'activité touristique en termes de débours et à prolonger les séjours à l'Île, tous des facteurs qui contribuent à la croissance économique et à la création d'emplois. Le marketing touristique comprend : une campagne publicitaire, des promotions spéciales, des voyages de familiarisation, la participation à des salons professionnels, des imprimés et la distribution de ce matériel.

Par le biais de ces activités, la SECB s'était fixé un objectif de 65 000 demandes de renseignements au cours de la campagne 2000-2001, ce qui résulterait en 20 000 visiteurs pour l'année; ceux-ci dépenseraient quelque 20 millions de dollars.

Le nombre réel de demandes résultant de la campagne de promotion, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2000, a été de 96 386; il en est résulté la venue de 17 780 visiteurs qui ont dépensé 22,7 millions de dollars.

Publicité

La SECB a recours à un ensemble de modes traditionnels et nouveaux pour livrer son message aux marchés ciblés. Tout message publicitaire inclut une incitation (c'est-à-dire une carte-réponse, un numéro téléphonique sans frais ou l'adresse du site Web) de sorte à entraîner une demande de plus amples renseignements au sujet de l'Île du Cap-Breton. En 2000-2001, le budget de publicité touristique a été de 600 000 \$.

La planification pour la campagne 2000 a débuté au troisième trimestre de 1999. Trois marchés clés ont été ciblés :

- la Nouvelle-Angleterre
- l'Ontario
- le Québec

La campagne publicitaire a consisté en annonces, en messages publiopostés et en publicité sur Internet.

Voyages de familiarisation

Un voyage de familiarisation est un outil efficace en vue de produire de la publicité. Le but principal du programme de familiarisation des médias est d'augmenter le total des visites à l'Île du Cap-Breton en offrant aux rédacteurs de l'industrie l'occasion de faire connaissance, de façon pratique, avec le produit touristique du Cap-Breton.

Au total, 29 circuits pour les médias et 12 pour les voyageurs ont eu lieu au Cap-Breton entre mai 2000 et mars 2001.

Un représentant de la Société a participé à Media Marketplace à Los Angeles, un congrès sur la promotion touristique s'adressant tout particulièrement aux rédacteurs de voyage. Notre représentant a établi des réseaux avec des rédacteurs de partout aux États-Unis, en offrant des renseignements sur l'Île du Cap-Breton et en les invitant à venir et à écrire des articles sur ses attraits. La visite de sept rédacteurs en 2000 en est le résultat.

La SECB a coordonné des visites de familiarisation pour des représentants de IMG en vue de voir les terrains de golf Bell Bay et Highlands Links et de les faire valoir comme emplacements potentiels pour le Tournoi invitation de golf *Wayne Gretzky et ses amis 2001*.

Salons professionnels

La SECB fait également la promotion du produit touristique cap-bretonais grâce à sa stratégie de participation à des salons, qui permet un contact personnel avec les fournisseurs de l'industrie. Les salons commerciaux sont le fer de lance des activités de l'industrie touristique. Un représentant de la SECB a participé à Rendez-Vous Canada à Calgary, en mai, et au Salon du tourisme du Canada atlantique, au Nouveau-Brunswick en octobre. Lors de ces événements, des réunions ont eu lieu avec les voyageurs pour les renseigner sur les points d'intérêt à l'Île du Cap-Breton et les aider à planifier leurs itinéraires. La SECB a aussi participé au *Mid Atlantic Seminars and Trade Show* en Islande, en février 2001.

Opérations

Développement des ressources humaines

Un certain nombre de changements se sont produits dans l'environnement opérationnel de la SECB. Il y a eu une augmentation de la demande pour les programmes de la Société, surtout ceux en faveur de programmes commerciaux. De plus, la Société a pour tâche de fournir des services d'évaluation de projets pour les propositions soumises en vertu du Fonds d'investissement du Cap-Breton. En conséquence, on s'est efforcé d'accroître la capacité d'évaluation financière de la Société. De nouveaux employés ont été embauchés au cours de l'année; ils apportent à la Société une riche expérience en planification d'entreprise et en prestation de conseils, ainsi qu'en analyse financière.

La Société a en outre mis sur pied une nouvelle section de vérification interne qui relève du vice-président et directeur général, et du Comité de vérification du Conseil d'administration. Il s'agit de mener des vérifications sur les projets commerciaux et non commerciaux, et sur les contrats internes. Cette section travaille étroitement avec le Bureau du vérificateur général du Canada, qui est le vérificateur de la Société.

Centre de ressources de Point Edward

Les partenariats sont essentiels pour que le Centre de ressources de Point Edward puisse continuer d'être un centre reconnu auprès des industries fondées sur les ressources. Le Centre a donc conclu des protocoles d'entente avec certains ministères provinciaux, un conseil scolaire et l'université locale :

- Ministère de l'Agriculture et de la Commercialisation de la Nouvelle-Écosse
- Ministère des Pêches et de l'Aquaculture de la Nouvelle-Écosse
- Ministère des Ressources naturelles de la Nouvelle-Écosse
- Collège universitaire du Cap-Breton (UCCB)
- Conseil scolaire Cap-Breton - Victoria

Le Centre continue de jouer un rôle majeur dans la prestation de programmes fondés sur les ressources ayant trait aux pratiques de production, à la gestion forestière et à la sécurité de l'équipement.

Résultats 2000-2001

Opérations	Cible	Résultat	% de la cible
Nombre de compagnies ayant adopté de nouvelles pratiques	20	21	105 %

Les projets de démonstration et de R et D ont été les suivants :

- Programme d'action des zones côtières de l'Atlantique (PAZCA) - compostage
- Advanced Glazings - tests sur les produits commerciaux
- Association des entreprises de production et de transformation des produits alimentaires du Cap-Breton - meilleures pratiques commerciales
- Hôte d'un site du Programme d'accès communautaire (PAC) d'Industrie Canada

Le Centre a continué d'accueillir un programme de formation en foresterie mené par le Conseil scolaire Cap-Breton - Victoria. Le programme offre aux étudiants un accès à divers types de conditions en forêt et leur inculque des pratiques de gestion forestière. En outre, Nova Scotia Power s'occupe actuellement au Centre d'un projet de recherche sur les techniques d'amélioration des sols.

Installations commerciales de Port Hawkesbury

La SECB possède à Port Hawkesbury une pépinière d'entreprises en fabrication de 16 800 pi² utilisée principalement comme centre de services aux entreprises. Cet édifice héberge le bureau régional de la Société et quelques locataires, dont la Commission de planification du district du Détroit, la Société de développement régional du Détroit et des Hautes-Terres, le InRich Business Development Centre Inc. et le ministère du Développement économique de la Nouvelle-Écosse.

Commerce et investissement

Résultats 2000-2001, commerce et investissements	Cible	Résultat	% de la cible
Nombre de nouv. exportations	5	16	320 %
Nombre d'exportateurs ayant augm. les ventes à l'export	10	10	100 %
Valeur des contrats résultant de cette activité	2 000 000 \$	517 000 \$	26 %

La SECB a créé une section commerce et investissement, qui mise sur le développement des exportations pour les entreprises locales de sorte à produire une richesse économique et un développement commercial véritables.

La stratégie commerciale de la SECB vise à améliorer le potentiel des petites et des moyennes entreprises (PME) à établir des relations commerciales et à accroître les échanges. La SECB a collaboré avec la stratégie commerciale de l'APECA, qui fournit un cadre pour l'aide aux entreprises en matière d'essor commercial. La Société a adopté une approche directe en identifiant les entreprises à potentiel d'exportation et en travaillant avec ces entreprises. Une fois que celles-ci ont été prêtes pour le marché d'exportation, la SECB a aidé à la coordination et la participation à plusieurs missions et salons commerciaux.

Sommaire des activités en commerce et investissement pour 2000-2001 :

Campagne de promotion du commerce

- Une série d'annonces ont paru dans les journaux du Cap-Breton pour stimuler l'intérêt à l'égard de l'exportation.

Recherche sur le commerce

- Des étudiants à la maîtrise en administration des affaires (MBA) de l'Université Dalhousie ont été engagés pour mener des études sur les marchés antillais et britanniques pour le compte d'entreprises de l'Île du Cap-Breton.
- En collaboration avec Équipe Commerce Nouvelle-Écosse, la SECB a fourni à diverses entreprises de l'Île du Cap-Breton des renseignements spécifiques résultant d'études.

Missions de l'extérieur

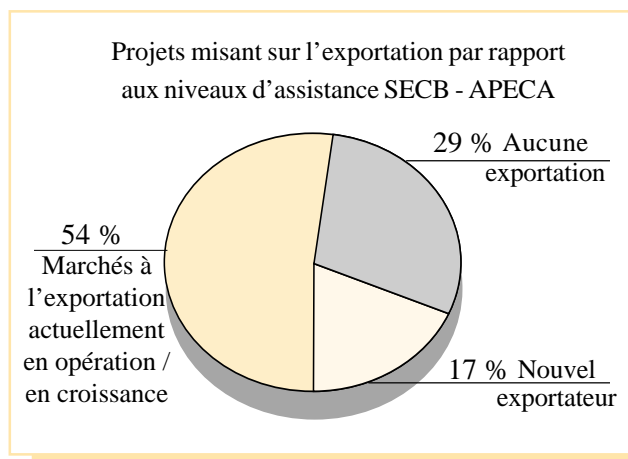
- La SECB a collaboré avec des clients en vue de la participation à des missions à l'Î.-P.-É. et à Halifax, avec des acheteurs en provenance d'Atlanta, de Miami, de Porto Rico et de l'Islande.

Identification d'exportateurs potentiels

- La SECB a identifié une vingtaine d'exportateurs potentiels.

Missions commerciales

- Coordonné une mission commerciale (mutisectorielle, 6 entreprises) à Boston.
- Coordonné une mission commerciale (pétrole et gaz naturel, 5 entreprises) à Houston.
- Coordonné une mission /un salon commercial (multisectoriel, 3 entreprises) à Chicago.
- Coordonné une mission en Islande.
- Travaux en cours avec la Province de la Nouvelle-Écosse pour recruter des entreprises en vue de missions commerciales.



Salons commerciaux

La SECB a coordonné des salons aux endroits suivants :

- en G.-B. et en France (produits de construction, 2 entreprises);
- à Houston (pétrole et gaz naturel, 3 entreprises);
- à Ottawa (TI, 2 entreprises);
- à Montréal (producteurs alimentaires, 4 entreprises);
- à Baltimore (multisectoriel, 5 entreprises).

Investissement

- Préparé du matériel de prospection de l'investissement en réponse aux demandes de renseignements (divers secteurs)

Image

La question d'une amélioration de l'image de l'Île du Cap-Breton en tant que lieu où faire des affaires a été abordée par la SECB au cours de plusieurs activités de promotion. Une campagne de relations publiques en 1999-2000 a fourni des données de fait sur le climat commercial et sur le mode de vie à l'Île du Cap-Breton.

À la suite de ces activités, on a soulevé les points suivants :

- L'amélioration de l'image se fait à long terme.
- Les annonces viennent compléter le message. Les actions sont plus éloquentes que les paroles.
- Les cas de réussite transmettent un message positif.
- Le message portant sur l'image dans la publicité est très large; l'image est influencée par une gamme de facteurs extérieurs.
- La campagne publicitaire comporte des effets mesurables limités.

La SECB se préoccupe actuellement d'examiner l'image du Cap-Breton en regard des relations de travail. Un consultant a été chargé de mener une étude de comparaison sur les relations de travail et les coûts en construction. La Société continue d'explorer des moyens d'aider à l'édification d'une stratégie à long terme rentable par rapport à l'image du Cap-Breton.

Défense des intérêts

La SECB se doit de défendre les intérêts, priorités et préoccupations de l'Île du Cap-Breton lors de la détermination de projets, de la prise de décision et des mesures entreprises par le gouvernement. Les activités essentielles de la SECB en rapport avec ce rôle sont les suivantes :

- fournir des conseils sur les questions pouvant influencer sur des débouchés en développement économique à l'Île du Cap-Breton;
- veiller à une sensibilisation quant aux intérêts, priorités et préoccupations de l'Île auprès d'autres ministères et organismes gouvernementaux;
- entretenir un processus d'échange d'information en contribuant des connaissances et des points de vue au sujet des politiques, perspectives et priorités par rapport à l'Île;
- travailler en coopération avec les ministères en Nouvelle-Écosse continentale.

Résultats 2000-2001

Défense des intérêts	Cible	Résultat	% de la cible
Engagements supplémentaires de ressources	200 000 \$	250 000 \$	125 %

Grâce à l'établissement d'un Bureau de partenariat à Halifax, les perspectives, questions et débouchés particuliers au Cap-Breton ont pu être avancés lors de discussions et de rencontres des groupes suivants :

- Conseil de mesure de l'économie du savoir
- Comité directeur sur les collectivités viables
- Direction de la COOPÉRATION
- Groupe de travail sur le commerce électronique
- Groupe d'étude en TI de l'Entente sur le développement du marché du travail (EDMT)
- Groupe de travail de l'institut pétrolier du Canada atlantique
- Groupe de travail de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI)
- Réseau de transport de l'APECA
- Groupe de travail APECA / SECB-N.-É. sur les affaires intergouvernementales
- Comité sur le développement économique

Politiques

Le programme de politiques et de recherche de la SECB se fonde sur la participation d'intervenants et de partenaires en développement économique, ainsi que sur les constatations et connaissances issues d'un considérable corpus de recherches et de consultations. La SECB maintient un plan de recherche axé sur l'avenir, qui reflète et soutient les questions économiques locales en émergence, les impératifs structurels et les débouchés, les considérations propres aux secteurs, les politiques clés au niveau fédéral, et ses propres priorités stratégiques et initiatives de programmes. Des recherches se font à l'interne, tout comme d'autres sont menées par des partenaires externes ou en collaboration.

Travaux de recherche

Achevées :

- Étude sur le traitement pétrolier et gazier (conjointement avec le Nova Scotia Petroleum Directorate)
- Sondage sur le degré de satisfaction des clients de la SECB
- Mise à jour du modèle économétrique entrants-extrants
- Évaluation de la main-d'oeuvre, industrie des téléservices
- Analyse de l'impact économique et des débouchés découlant du contrat de désaffectation et de rattrapage du Rowan Gorilla III
- Étude sur les relations de travail et comparaison sur les coûts de construction
- Étude de conversion pour la publicité et la promotion en 2000 (Étapes I et II)
- Approximation du nombre de visiteurs à l'Île du Cap-Breton

Commencées :

- Sondage sur le niveau d'instruction dans la Municipalité régionale du Cap-Breton
- Stratégie pour les destinations de golf à l'échelle de l'Île
- Évaluation du protocole d'entente SECB / UCCB

De plus, la SECB a travaillé à des analyses d'impact économique au nom de divers clients.

Réseaux industriels

L'approche de la SECB par rapport au développement économique et à l'identification de débouchés mise fortement sur la formation de partenariats. La SECB détient de solides antécédents dans ce domaine auprès des secteurs public et privé, des établissements d'enseignement, des groupes à but non lucratif et d'autres organismes.

La SECB a servi de catalyseur dans la formation de bon nombre de réseaux industriels servant à rassembler des personnes et des entreprises, le gouvernement et d'autres partenaires manifestant des intérêts similaires. De par son travail avec des groupes communautaires tels que le Groupe consultatif sur la technologie (GCT), le Groupe consultatif sur la culture et le patrimoine (GCCP), ou encore le Groupe du potentiel gazier extracôtier (POGO), la SECB facilite l'échange des idées ayant mené à la croissance de ces secteurs. Elle continuera de jouer ce rôle de catalyseur dans ces secteurs en vue de tenter de trouver de nouvelles façons de rassembler personnes et entreprises pour identifier ensemble les possibilités de développement et de croissance à l'Île du Cap-Breton.

Étude sur la satisfaction de la clientèle

La Société a examiné les résultats d'une étude menée en mars 2000 sur la satisfaction de la clientèle. L'objectif en était de recueillir des renseignements susceptibles d'aider à l'amélioration des processus, en vue d'assurer des normes de qualité en prestation des services et de déterminer quelles modifications, le cas échéant, la Société devrait effectuer pour offrir un meilleur service à la clientèle. L'étude a abouti à une évaluation positive de tous les aspects, y compris les demandes de contribution financière, l'expérience parcourue pendant le projet, le personnel de la SECB et son centre d'intérêt stratégique.

On a formulé quatre recommandations visant à améliorer la qualité normative des services :

- songer à prendre des mesures pour isoler les expériences positives et les expériences négatives;
- examiner la possibilité de diminuer les retraits de demandes;
- augmenter la communication quant aux programmes;
- augmenter la publicité de sorte à mieux présenter l'image de marque.

Relations coopératives

La SECB travaille avec tous les paliers de gouvernement et avec le secteur privé pour redresser la situation économique de l'Île du Cap-Breton et de la région de Mulgrave. Au cours de l'année écoulée, la Société a établi ou maintenu un certain nombre de relations de travail, dont :

Le Comité de partenariats en développement des ressources humaines – créé en vue d'améliorer l'aptitude des collectivités à déterminer leurs besoins, à identifier leurs points forts et à bâtir sur les forces requises pour élaborer des programmes et services adéquats et durables, conformes aux priorités établies par l'Entente sur le développement du marché du travail. La SECB, tout comme d'autres ministères fédéraux, de même que des conseils scolaires et des institutions d'enseignement, siège à ce comité.

L'Entente de COOPÉRATION Canada – Nouvelle-Écosse sur la diversification économique – La SECB est un membre actif du comité de gestion de cette Entente de coopération, réalisée entre la province et le gouvernement fédéral visant à cibler des initiatives stratégiques pour la Nouvelle-Écosse qui seront susceptibles de produire une croissance économique.

Le Comité des maires et conseillers – une initiative parrainée par la SECB en vue de regrouper des édiles et des représentants de ministères fédéraux et provinciaux, pour discuter conjointement de développement économique.

Le Comité partenarial des personnes handicapées du Cap-Breton – La SECB travaille étroitement avec DRHC et plusieurs organismes locaux, principalement dans le but d'employer les personnes handicapées.

Le Groupe de travail fédéral-provincial pour des collectivités viables – La SECB est membre de ce groupe comprenant plusieurs ministères fédéraux et provinciaux, qui examine des façons de travailler plus efficacement ensemble et avec les collectivités en vue d'appuyer les efforts locaux pour améliorer la viabilité.

Le Conseil fédéral-régional de la Nouvelle-Écosse – Ce conseil a créé un sous-comité axé spécialement sur le développement économique de l'Île du Cap-Breton, qui a pour fonction de rassembler plusieurs ministères fédéraux afin de se concentrer conjointement sur les questions touchant le développement économique au Cap-Breton.

Développement économique communautaire (DEC) – La SECB a collaboré au cours de l'année écoulée avec ses partenaires afin de les aider aux projets de développement local :

- la Société de développement économique du comté du Cap-Breton;
- la Société de développement régional du Détroit et des Hautes-Terres et les trois Sociétés de développement communautaire des entreprises, soit :
 - InRich Business Development Centre Inc.;
 - Coastal Business Opportunities Inc.;
 - Northside Economic Development Assistance Corporation.

En travaillant avec ses partenaires, la SECB a été en mesure de fournir son expertise ainsi que des fonds pour aider les groupes communautaires dans leur planification stratégique et dans l'édification de la collectivité.

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de rapports financiers

Les états financiers ci-joints de la Société d'expansion du Cap-Breton et tous les renseignements dans le présent rapport annuel ont été préparés par la direction de la Société. Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et s'appuient, s'il y a lieu, sur les meilleures estimations et le jugement de la direction. Lorsqu'il existe plus d'une méthode comptable acceptable, la direction a retenu celle qui convenait le mieux aux circonstances de la Société.

La direction est responsable de l'intégralité et de l'objectivité de l'information présentée dans les états financiers et dans le rapport annuel. L'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel concorde avec celle que contiennent les états financiers.

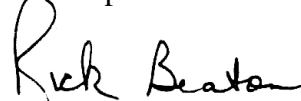
En s'acquittant de sa responsabilité à l'égard de l'intégralité et de la fidélité des états financiers, la direction maintient des pratiques et des systèmes de contrôle financier et de gestion conçus pour donner l'assurance raisonnable que les opérations sont autorisées et conformes aux autorisations pertinentes, que les éléments d'actif sont protégés et que des registres convenables sont tenus de manière à permettre la production en temps opportun d'états financiers fiables. En outre, le Comité de vérification du Conseil d'administration voit à ce que la direction assume ses responsabilités à l'égard de la tenue de systèmes de contrôle adéquats et de la qualité des rapports financiers.

Le Comité de vérification du Conseil d'administration rencontre régulièrement la direction et les vérificateurs indépendants afin de discuter du processus de communication de l'information financière ainsi que de questions de comptabilité et de rapport. Les états financiers ont été examinés et approuvés par le Conseil d'administration suite à la recommandation du Comité de vérification.

Le vérificateur général du Canada effectue une vérification indépendante des états financiers de la Société en vue de formuler son opinion sur ces derniers.

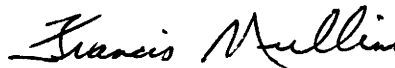
Le 18 mai 2001

Le vice-président et directeur général,



Rick Beaton

Le contrôleur,



Francis Mullins

Rapport du vérificateur

Au ministre pour les fins de la *Loi sur l'Agence de promotion économique du Canada atlantique*

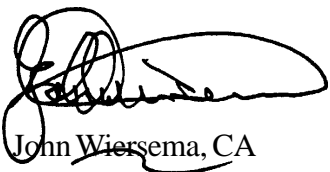
J'ai vérifié le bilan de la Société d'expansion du Cap-Breton au 31 mars 2001 et les états des résultats et de l'avoir et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2001 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Société dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Société d'expansion du Cap-Breton* et aux règlements administratifs de la Société.

Pour le vérificateur général du Canada



John Wiersema, CA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
le 18 mai 2001

Bilan

au 31 mars 2001

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
<u>ACTIF</u>		
À court terme		
Encaisse	6 893 376 \$	305 033 \$
Débiteurs nets (note 3)	3 093 993	5 395 035
Frais payés d'avance	<u>57 016</u>	<u>55 144</u>
	10 044 385	5 755 212
Prêts nets (note 4)	2 270 664	2 415 982
Placements nets (note 5)	400 000	400 000
Placement dans la filiale (note 6)	1	-
Immobilisations nettes (note 7)	<u>390 349</u>	<u>280 672</u>
	<u>13 105 399 \$</u>	<u>8 851 866 \$</u>
 <u>PASSIF</u>		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 8)	8 813 081 \$	4 126 898 \$
Provision pour indemnités de cessation d'emploi	<u>374 644</u>	<u>463 059</u>
	9 187 725	4 589 957
 <u>AVOIR</u>		
Avoir du Canada	<u>3 917 674</u>	<u>4 261 909</u>
	<u>13 105 399 \$</u>	<u>8 851 866 \$</u>

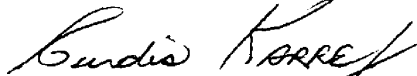
Engagements (note 10)

Événement postérieur (note 13)

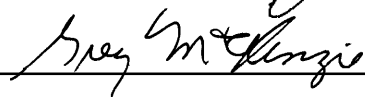
Voir les notes complémentaires aux états financiers.

Approuvé par le Conseil d'administration :

Administrateur



Administrateur



État des résultats et de l'avoir

pour l'exercice terminé le 31 mars 2001

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
Dépenses de programme		
Dépenses de développement (note 9)	16 257 345 \$	4 798 892 \$
Contribution à la Corporation fonds d'investissement du Cap-Breton (note 6)	15 000 000	-
Autres dépenses de programme (note 9)	1 772 564	1 724 382
Provision pour prêts douteux (note 4)	<u>23 157</u>	<u>332 571</u>
	33 053 066	6 855 845
Autres dépenses		
Frais d'administration	1 302 064	1 686 509
Amortissement	<u>114 084</u>	<u>99 309</u>
	<u>1 416 148</u>	<u>1 785 818</u>
Total des dépenses	<u>34 469 214</u>	<u>8 641 663</u>
Revenus		
Installations de location	72 303	289 011
Intérêts, placements et autres	<u>438 676</u>	<u>271 511</u>
	<u>510 979</u>	<u>560 522</u>
Activités exécutées au nom de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (note 11)		
Dépenses de programme	14 087 942	11 698 439
Traitements, services professionnels et autres	<u>1 755 754</u>	<u>1 456 754</u>
	15 843 696	13 155 193
Moins : Coûts recouverts de l'APECA	<u>(15 843 696)</u>	<u>(13 155 193)</u>
	-	-
Coût d'exploitation net avant crédit parlementaire	<u>33 958 235</u>	<u>8 081 141</u>
Crédit parlementaire	<u>33 614 000</u>	<u>8 565 720</u>
Bénéfice net (perte nette)	(344 235)	484 579
Avoir à l'ouverture de l'exercice	<u>4 261 909</u>	<u>3 777 330</u>
Avoir à la clôture de l'exercice	<u>3 917 674 \$</u>	<u>4 261 909 \$</u>

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

État des flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2001

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Crédit parlementaire reçu	34 723 720 \$	7 450 000 \$
Somme reçue de l'APECA	17 429 360	11 939 490
Produits de placements et du compte bancaire	407 817	248 960
Rentrées de fonds provenant du Fonds d'investissement pour services fournis	119 777	-
Rentrées de fonds provenant d'activités de location et d'autres parties	93 728	266 625
Sorties de fonds - dépenses de programme et frais d'administration	(32 118 127)	(8 777 461)
Paiements faits au nom de l'APECA	(13 456 309)	(14 209 224)
Paiements faits au nom du Fonds d'investissement	(280 022)	-
Paiements de prestations de cessation d'emploi	<u>(230 000)</u>	<u>-</u>
	<u>6 689 944</u>	<u>(3 081 610)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Remboursement de prêts	351 829	388 609
Versements de prêts	(229 668)	(820 142)
Achats d'immobilisations	(223 761)	(133 906)
Achat d'action pour placement dans la filiale	<u>(1)</u>	<u>-</u>
	<u>(101 601)</u>	<u>(565 439)</u>
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	6 588 343	(3 647 049)
Encaisse à l'ouverture de l'exercice	<u>305 033</u>	<u>3 952 082</u>
Encaisse à la clôture de l'exercice	<u>6 893 376 \$</u>	<u>305 033 \$</u>

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

Notes aux états financiers

du 31 mars 2001

1. La Société

Pouvoirs et objectifs

La Société d'expansion du Cap-Breton (SECB ou la Société) a été constituée en vertu de la *Loi sur la Société d'expansion du Cap-Breton* (partie II de la *Loi organique de 1987 sur le Canada atlantique*) qui a été proclamée le 1^{er} décembre 1988. La Société est une société d'État mandataire nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et elle n'est pas assujettie à la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Voici ses objectifs, tels qu'ils sont énoncés dans la loi habilitante :

encourager et aider, de concert éventuellement avec le gouvernement du Canada ou de la Nouvelle-Écosse, leurs organismes ou toute autre personne publique ou privée, le financement et le développement de l'industrie dans l'île du Cap-Breton en vue de créer des emplois en dehors du secteur de l'industrie houillère et de diversifier l'économie de l'île.

La Société a signé un protocole d'entente avec l'Agence de promotion économique du Canada atlantique selon lequel la Société exécute les programmes de l'Agence sur l'île du Cap-Breton.

La Corporation fonds d'investissement du Cap-Breton (Fonds d'investissement) a été constituée en société le 25 août 2000 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* en tant que filiale en propriété exclusive de la Société d'expansion du Cap-Breton. Le Fonds d'investissement a été créé pour administrer le financement fédéral et provincial accordé pour favoriser le redressement de l'économie locale à la suite de la décision du gouvernement du Canada de fermer ou de privatiser ses mines de charbon au Cap-Breton. Le gouverneur en conseil a mandaté le Fonds d'investissement pour agir comme une société d'État mère pour les fins de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le Fonds d'investissement a le même mandat que la Société.

2. Conventions comptables importantes

Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

a) Crédit parlementaire

Le crédit parlementaire est comptabilisé comme financement dans l'état des résultats et de l'avoir au cours de l'exercice où il est approuvé. Les prélèvements sont fonction des besoins de fonds.

b) Incertitude relative à la mesure

Pour préparer les états financiers, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur l'actif, le passif, les revenus, les dépenses et les engagements communiqués à la date des états financiers. Bien qu'il s'agisse des meilleures estimations de la direction, il est possible que les estimations relatives aux prêts et aux placements changent considérablement dans un avenir proche.

c) Prêts

Les prêts, y compris les contributions remboursables, sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Les prêts octroyés initialement sans frais d'intérêt sont comptabilisés au montant nominal du prêt.

Certains prêts sont assujettis à des modalités de remise de dette ou sont remboursables sous condition, selon les stipulations du contrat de prêt. Le montant libéré et tous les montants remboursables sous condition sont imputés aux résultats lorsque le prêt est octroyé ou restructuré. Si les conditions ne sont pas respectées, la libération ou les montants remboursables sous condition sont annulés et le solde devient exigible.

Les prêts sont radiés après que toutes les mesures raisonnables de restructuration ou de recouvrement ont été prises et lorsque le recouvrement du prêt est peu probable.

d) Provision pour prêts douteux

Les prêts sont classés comme prêts douteux lorsque, de l'avis de la direction, il existe un doute raisonnable quant au recouvrement à la date prévue du plein montant du principal et des intérêts, s'il y a lieu. Une provision spécifique est établie en vue de réduire la valeur comptabilisée du prêt à sa valeur de réalisation estimative nette lorsqu'il existe un doute quant au recouvrement à la date prévue d'un prêt particulier. Les prêts douteux sont mesurés en fonction de leur valeur de réalisation estimative nette par l'actualisation des flux monétaires futurs prévus au taux d'intérêt réel des prêts. Dans le cas des prêts octroyés sans intérêt, la moins-value est calculée en fonction des flux monétaires futurs prévus à partir du taux d'intérêt nul associé au prêt. Ce traitement reflète le fait que ces prêts n'entraînent aucun coût en capital, car ils sont financés par des crédits octroyés par le gouvernement du Canada. Lorsque les flux monétaires futurs ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnablement fiable, la valeur de réalisation estimative est établie à la juste valeur de toute garantie du prêt, moins les coûts de réalisation prévus.

Lorsque cela est nécessaire, une provision générale est établie pour les prêts à l'égard desquels il est encore impossible d'établir des provisions spécifiques. La provision générale est fondée sur une évaluation du portefeuille de prêts, qui comporte de nombreux facteurs, dont une analyse des arriérés, des pertes déjà subies, des événements récents et des changements dans la conjoncture économique.

La moins-value initiale et les changements qui y sont apportés par la suite sont constatés à titre de débit ou de crédit de la provision de prêts douteux.

e) Intérêt créditeur

L'intérêt créditeur est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Lorsqu'un prêt est classé comme prêt douteux, l'intérêt créditeur cesse d'être constaté. La Société recommence à constater l'intérêt lorsque la provision spécifique pour prêt douteux est supprimée.

f) Placements

La Société a un portefeuille d'actions privilégiées et de parts dans des sociétés en nom collectif. Ces placements sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur estimative de réalisation nette, laquelle est mesurée par l'actualisation des flux monétaires futurs prévus. Les revenus de placement sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. La Société comptabilise une provision pour placements douteux correspondant au montant de la moins-value.

g) Placement dans la filiale

La Société comptabilise son placement dans la Corporation fonds d'investissement du Cap-Breton à la valeur d'acquisition parce que le gouverneur en conseil a mandaté le Fonds d'investissement pour agir comme une société d'État mère pour les fins de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, la Société ne contrôle pas le Fonds d'investissement ou n'a pas d'influence significative sur ce dernier. Le gouverneur en conseil a ordonné que lorsque les fonds octroyés au Fonds d'investissement auront été entièrement engagés, les actifs et passifs restants soient transférés à la Société et que le Fonds d'investissement soit dissout.

h) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. On établit l'amortissement selon la durée de vie utile estimative des immobilisations en utilisant la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux indiqués ci-après :

Bâtiments	jusqu'à 25 ans
Matériel et ameublement	de 4 à 10 ans
Matériel informatique et logiciels	5 ans
Améliorations locatives	jusqu'à 20 ans
Véhicules	3 ou 4 ans

i) Régime de retraite

Tous les employés admissibles participent au Régime de pensions de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Le ratio de cotisation employeur-employé est de 2,14 à 1 (2000 – 1 à 1). Ces cotisations sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel les services sont rendus et représentent le passif total de la Société au titre du régime de retraite. Aux termes de la loi, la Société n'est pas tenue de verser de cotisations pour combler les insuffisances actuarielles du Compte de pension de retraite de la fonction publique (CPRFP).

j) Indemnités de cessation d'emploi

À la cessation de l'emploi, les employés ont droit à certaines indemnités en vertu de leurs conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités est imputé à l'exercice au cours duquel elles sont gagnées. Il n'existe pas d'autres avantages postérieurs à l'emploi importants.

Le passif au titre des indemnités de cessation d'emploi est estimé par la direction et actualisé suivant les droits actuels.

3. Débiteurs

Les débiteurs comprennent :

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
Somme due par l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (note 11)	2 638 559 \$	3 999 560 \$
Autres débiteurs	449 434	279 755
Crédit parlementaire	<u>6 000</u>	<u>1 115 720</u>
	<u>3 093 993 \$</u>	<u>5 395 035 \$</u>

La somme due par l'Agence de promotion économique du Canada atlantique est attribuable aux dépenses effectuées au nom de l'Agence en vertu d'un protocole d'entente. Les autres débiteurs comprennent un montant de 160 244 \$ à recevoir du Fonds d'investissement pour services fournis en son nom. Les autres débiteurs sont engagés dans le cours normal des activités et ne sont pas fortement concentrés entre les mains de débiteurs.

Les débiteurs sont exigibles sur demande, ne portent pas intérêt et leur valeur comptable est semblable à leur juste valeur en raison de la brièveté des termes à courir.

4. Prêts

Au 31 mars 2001, la Société avait un portefeuille de 69 comptes de prêt (2000 – 100), y compris les contributions remboursables. Ces prêts sont octroyés pour promouvoir le développement économique conformément au mandat de la Société. La provision pour prêts douteux est défalquée du montant présenté dans le solde des états financiers. Ce solde comprend ce qui suit :

	<u>2001</u>		<u>2000</u>
	<u>Somme due</u>	<u>Provision</u>	<u>Valeur comptable</u>
Prêts	2 626 132 \$	(1 420 185) \$	1 205 947 \$
Contributions remboursables	1 984 714	(926 553)	1 058 161
Intérêt débiteur	<u>7 141</u>	<u>(585)</u>	<u>6 556</u>
	<u>4 617 987 \$</u>	<u>(2 347 323) \$</u>	<u>2 270 664 \$</u>
			<u>2 415 982 \$</u>

La Société a six débiteurs (2000 – cinq) qui représentent 69 p. 100 du solde (2000 – 61 p. 100).

La provision pour prêts douteux, qui s'établit à 2 347 323 \$ (2000 – 2 574 620 \$), est la meilleure estimation de la direction de l'écart entre la valeur comptabilisée de ces comptes et la valeur actualisée du montant total que la Société prévoit recouvrer. Dans le cas des prêts octroyés sans intérêt, la valeur actualisée est calculée à l'aide d'un facteur d'actualisation de zéro pour cent. La Société a fait d'importantes hypothèses pour établir cette estimation, y compris le montant à recouvrer, le moment du recouvrement, les conditions économiques et des facteurs liés aux taux d'intérêt. Si les principales hypothèses utilisées par la direction varient, l'estimation pourrait varier énormément. La provision pour prêts douteux est composée de ce qui suit :

	<u>2001</u>			<u>2000</u>
	<u>Solde d'ouverture</u>	<u>Radiations</u>	<u>Solde de clôture</u>	<u>Solde</u>
Spécifique	<u>2 574 620 \$</u>	<u>(250 454) \$</u>	<u>2 347 323 \$</u>	<u>2 574 620 \$</u>

La juste valeur des prêts est déterminée en fonction des flux monétaires futurs prévus actualisés au taux d'intérêt fixé pour les prêts du Trésor aux sociétés d'État. La juste valeur des prêts est d'environ 1 757 669 \$ (2000 – 1 857 000 \$). Elle est inférieure de 512 996 \$ (2000 – 559 000 \$) à la valeur comptable. L'écart est attribuable au fait que 78 p. 100 (2000 – 78 p. 100) des prêts du portefeuille sont assortis d'un taux d'intérêt nul.

Le portefeuille comprend ce qui suit :

<u>Taux d'intérêt annuel</u>	<u>2001</u>		<u>2000</u>
	<u>Somme due</u>	<u>Provision</u>	<u>Valeur comptable</u>
0 %	3 590 649 \$	(2 104 505) \$	1 486 144 \$
Moins de 10 %	603 884	(242 233)	361 651
10 % et plus	<u>416 313</u>	<u>-</u>	<u>416 313</u>
	4 610 846	(2 346 738)	2 264 108
Intérêt débiteur	<u>7 141</u>	<u>(585)</u>	<u>6 556</u>
	<u>4 617 987 \$</u>	<u>(2 347 323) \$</u>	<u>2 270 664 \$</u>
			<u>2 415 982 \$</u>

Le solde ci-dessus comprend des contributions remboursables ne portant pas intérêt de 1 058 161 \$ (2000 – 1 154 209 \$) après déduction de la provision pour prêts douteux.

Les dates de remboursement des prêts s'établissent comme suit :

<u>Échéance</u>	<u>2001</u>		<u>2000</u>	
	<u>Somme due</u>	<u>Provision</u>	<u>Valeur comptable</u>	<u>Valeur comptable</u>
Échu	201 622 \$	(192 975) \$	8 647 \$	24 477 \$
2001	-	-	-	-
2002	956 928	(527 522)	429 406	321 136
2003	501 672	(179 304)	322 368	363 086
2004	597 029	(287 861)	309 168	334 490
2005	486 498	(203 333)	283 165	324 324
2006 et au-delà	<u>1 867 097</u>	<u>(955 743)</u>	<u>911 354</u>	<u>1 030 214</u>
	4 610 846	(2 346 738)	2 264 108	2 397 727
Intérêt débiteur	<u>7 141</u>	<u>(585)</u>	<u>6 556</u>	<u>18 255</u>
	<u>4 617 987 \$</u>	<u>(2 347 323) \$</u>	<u>2 270 664 \$</u>	<u>2 415 982 \$</u>

Des prêts-subventions totalisant 594 773 \$ (2000 - 614 836 \$) ne sont pas inclus dans le portefeuille de prêts. L'état des résultats et de l'avoir comprend une charge de 52 065 \$ (2000 — 282 938 \$) pour les prêts-subventions octroyés au cours de l'exercice.

Des contributions remboursables sous condition totalisant 12 100 000 \$ ne sont pas incluses dans le portefeuille de prêts. L'état des résultats et de l'avoir comprend une charge de 9 000 000 \$ pour les paiements remboursables sous condition pendant l'exercice. Le solde de 3 100 000 \$ a trait au transfert du parc industriel Sydport. Les charges pour les prêts-subventions et les contributions remboursables sous condition sont incluses dans les dépenses de développement.

Si les conditions des prêts-subventions ou des contributions remboursables sous condition ne sont pas respectées, les sommes deviendront exigibles. Toute somme alors comptabilisée le serait après déduction de la provision pour prêts douteux nécessaire.

En 1999, la Société a cédé la propriété du parc industriel Sydport à un groupe du secteur privé. Le prix de vente était de 3,1 millions de dollars. Selon l'entente, la création d'emplois et les investissements dans le Parc compenseront pour l'hypothèque et l'intérêt qu'aurait dû payer le secteur privé. Si l'acheteur contrevient de façon importante aux conditions de l'entente, la Société se réserve le droit de reprendre possession du bien.

5. Placements

Les placements ont pour objet de promouvoir le développement économique au Cap-Breton. La direction a comptabilisé ces placements après déduction de la provision pour placements douteux. Le solde est composé de :

	<u>2001</u>		<u>2000</u>	
	<u>Somme due</u>	<u>Provision</u>	<u>Valeur comptable</u>	<u>Valeur comptable</u>
Participation dans un immeuble à bureaux	300 000 \$	- \$	300 000 \$	300 000 \$
Actions/unités de sociétés en nom collectif	<u>800 000</u>	<u>(700 000)</u>	<u>100 000</u>	<u>100 000</u>
	<u>1 100 000 \$</u>	<u>(700 000) \$</u>	<u>400 000 \$</u>	<u>400 000 \$</u>

La quote-part du bénéfice net de la Société, selon sa participation dans l'immeuble à bureaux, s'élève à 97 814 \$ (2000 – 92 632 \$). Les actions et les unités de sociétés en nom collectif sont composées d'actions privilégiées sans droit de vote rachetables au gré de la Société et au gré du porteur et d'unités de sociétés en nom collectif. Aucun dividende n'a été reçu ni déclaré au cours de l'exercice (2000 – néant).

La provision pour placements douteux est fondée sur des hypothèses importantes de la direction au sujet de la durée, du montant et du taux d'actualisation. Si ces hypothèses varient, les montants pourraient différer de façon marquée. La juste valeur des placements, déterminée à partir des flux monétaires futurs actualisés selon le contrat, est semblable à leur valeur comptable.

6. Placement dans la filiale

Sommaire de la situation et des résultats vérifiés pour les sept mois d'exploitation du Fonds d'investissement :

<u>Bilan</u>	<u>Au 31 mars 2001</u>
Actif	18 172 599 \$
Passif	180 436
Avoir de l'actionnaire	17 992 163

<u>État des résultats</u>	<u>Pour les sept mois terminés le 31 mars 2001</u>
Dépenses de programme	-
Frais d'administration et de soutien de programme	(305 686)
Intérêts créditeurs	257 920
Financement de la Société d'expansion du Cap-Breton	15 000 000
Autre financement public	<u>3 039 928</u>
Bénéfice net après financement public	<u>17 992 162 \$</u>

Le Fonds d'investissement a émis une action de 1 \$. Cette action représente le placement de la Société dans le Fonds d'investissement est comptabilisé à la valeur d'acquisition; ces résultats ne sont donc pas présentés dans les états financiers.

7. Immobilisations

	<u>2001</u>			<u>2000</u>		
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé et réduction de valeur</u>	<u>Valeur comptable nette</u>	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé et réduction de valeur</u>	<u>Valeur comptable nette</u>
Terrains pour développement	345 805 \$	341 596 \$	4 209 \$	341 597 \$	341 596 \$	1 \$
Matériel, ameublement, améliorations locatives	1 603 760	1 217 620	386 140	1 395 336	1 114 665	280 671
Installations de location	<u>2 317 181</u>	<u>2 317 181</u>	-	<u>2 306 051</u>	<u>2 306 051</u>	-
	<u>4 266 746 \$</u>	<u>3 876 397 \$</u>	<u>390 349 \$</u>	<u>4 042 984 \$</u>	<u>3 762 312 \$</u>	<u>280 672 \$</u>

8. Créditeurs et charges à payer

Les créditeurs et charges à payer s'établissent comme suit :

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
Somme due à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique	428 444 \$	203 781 \$
Somme à payer au nom de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique	4 973 699	2 586 312
Autres créditeurs	<u>3 410 938</u>	<u>1 336 805</u>
	<u>8 813 081 \$</u>	<u>4 126 898 \$</u>

Les sommes dues à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et les sommes à payer au nom de celle-ci ont trait à des activités réalisées au nom de l'Agence conformément au protocole d'entente. Les autres crédateurs comprennent un montant de 6 748 \$ dû et payable pour des services fournis au nom du Fonds d'investissement. Les autres crédateurs, qui sont liés à des dépenses de développement et d'administration, sont soumis aux conditions commerciales courantes.

9. Dépenses de programme

Les dépenses de développement et les autres dépenses de programme comprennent ce qui suit :

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
Dépenses de développement		
Accès au capital	14 694 283 \$	1 614 626 \$
Commercialisation du tourisme	846 917	1 652 652
Commerce et investissement	277 236	270 165
Politique et défense des intérêts	193 258	394 890
Initiatives stratégiques	190 093	500 000
Image	<u>55 559</u>	<u>366 559</u>
	<u>16 257 346 \$</u>	<u>4 798 892 \$</u>
Autres dépenses de programme		
Soutien des programmes	1 628 730 \$	1 338 373 \$
Installations de location	<u>143 834</u>	<u>386 009</u>
	<u>1 772 564 \$</u>	<u>1 724 382 \$</u>

10. Engagements

- a) Au 31 mars 2001, les engagements en cours de la Société au titre des programmes de développement s'établissaient à 5 926 335 \$ (2000 – 14 940 845 \$).
- b) Pour ce qui est des contrats de location-exploitation de plus d'un an, les paiements futurs minimaux par exercice sont les suivants :

2002	471 736 \$
2003	475 108
2004	475 108
2005	475 108
2006 et exercices ultérieurs	<u>39 592</u>
	<u>1 936 652 \$</u>

11. Opérations entre apparentés

Outre les opérations entre apparentés présentées ailleurs dans les états financiers, le coût des services fournis par des ministères et organismes fédéraux et d'autres sociétés d'État, qui s'est élevé à 100 668 \$ (2000 – 137 284 \$), est présenté dans l'état des résultats et de l'avoir. Ces opérations se font dans le cours normal des activités et sont comptabilisées selon la valeur de l'échange.

La Société a signé un protocole d'entente avec la Corporation fonds d'investissement du Cap-Breton qui régit le montant de la contribution au Fonds d'investissement et la prestation de services pour le soutien administratif et de programme. En outre, la Société a déboursé 232 130 \$ pour l'administration et le soutien de programme et 54 640 \$ pour les immobilisations et recouvré ces sommes du Fonds d'investissement.

12. Régime de retraite

Contributions au CPRFP

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
Contribution de l'employeur	307 750 \$	155 111 \$
Contribution de l'employé	<u>159 073</u>	<u>150 358</u>
	<u>466 823 \$</u>	<u>305 469 \$</u>

13. Événement postérieur

Le 16 mai 2001, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il s'engageait à verser éventuellement des fonds supplémentaires de 10 millions de dollars à la Société. Cette décision a été prise à la suite de la décision de fermer la houillère Prince de la Société de développement du Cap-Breton. Conformément à la convention comptable de la Société, ce financement sera constaté au cours de l'exercice où il sera approuvé par le Parlement.

14. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice en cours.